



1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:  
**450 978-1513**  
Télécopieur :  
**450 978-7075**

[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)  
[reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

#### Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi  
de 8 h à 17 h  
Vendredi de 8 h 15 à 12 h  
et de 13 h 15 à 15 h 30

#### Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 1
2. Une convocation est si vite arrivée, p. 3
3. License Microsoft, p. 4
4. Budget pour ouverture de classe, p. 4
5. EHDAA, p. 5
6. Pédagogie, p. 7
7. Conseil d'administration, p. 7

#### Rédaction:

André Arsenault  
Guy Bellemare  
Diane Fortin  
Laurent Lamontagne  
Guylaine Martel

#### Collaboration:

Ève-Emmanuelle Rivard

# Le Fer de lance



## Fais de l'air !

**V**ous pouvez formuler ce commentaire au gestionnaire de votre école, car le Vérificateur général du Québec, lui, l'a souligné dans son Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (Qualité de l'air dans les écoles primaires, novembre 2012, p. 3) :

*(...), des situations préoccupantes concernant les facteurs de risque ont été observées : mauvais drainage de la toiture, fissures dans le parement de briques et la fondation, vides sanitaires ayant un taux d'humidité élevé, présence de moisissures, etc. En plus d'accélérer la détérioration des bâtiments, ces lacunes risquent de dégrader la qualité de l'air intérieur des écoles et, conséquemment, peuvent nuire à la santé des occupants, particulièrement à celle des enfants, ainsi qu'à leur productivité.*

Laval a beau faire partie d'un archipel, nous ne sommes pas des Philémon isolés sur des îles formées par les lettres de l'océan Atlantique. Nous pouvons donc inférer que, toutes choses étant égales, la situation n'est pas rose ici non plus. Si quarante pour cent des écoles de la plus grande commission scolaire du Québec, la Commission scolaire de Montréal (CSDM), sont situées dans des édifices construits il y a plus de 60 ans, comme l'écrivait un lecteur du *Devoir* en août dernier, de nombreux immeubles de la Commission scolaire de Laval datent du siècle dernier, à l'époque où Laure Gaudreault signait son contrat d'engagement où elle devait « remplir tous les devoirs d'une bonne institutrice ». Même que mon paternel, né en 1924 (remarquez que nous ne sommes pas loin du XIX<sup>e</sup> siècle), a fréquenté l'école Villemaire de Ste-Rose !

Depuis l'an dernier, à consulter un ordre du jour du comité Santé et sécurité au travail (SST), j'ai pu relever que le SERL a interpellé la commission scolaire plus d'une vingtaine de fois pour autant d'établissements aux prises avec divers problèmes de moisissures, de poussière, d'infiltration d'eau, de chauffage, d'amiante, de présence de guêpes dans une classe (car il n'y avait plus de moustiquaires), de cadres de fenêtres pourris, de tuiles de plafond noircies, de toilettes défectueuses, de système de ventilation inadéquat et déficient, de chauve-souris (Batman ??)... Problèmes encore patents en plusieurs lieux.

À l'école Saint-Gilles, une plainte a récemment été logée au Service des ressources matérielles quant à une forte odeur d'égout qui se dégageait par endroits. Cette odeur cause des malaises aux enseignantes et



## Violence

### Briser le mur du silence

**L**a violence est inacceptable. Elle ne doit jamais être banalisée, mais plutôt dénoncée, et ce, peu importe qu'elle soit :

- intentionnelle ou non;
- physique, morale, psychologique, sexuelle, structurale, organisationnelle, etc.;
- verbale, écrite, virtuelle (cyberviolence), etc.;
- commise par un élève, un parent, un supérieur, un collègue, une personne seule ou un groupe, etc.

### Vos droits

Votre employeur doit protéger votre santé, votre sécurité, votre intégrité et votre dignité et permettre l'exercice de votre profession dans un milieu de travail exempt de violence. Ces responsabilités découlent de la loi et de votre convention collective.

Votre syndicat s'assure que l'employeur remplisse ses obligations, que les mesures nécessaires soient prises afin que vos droits soient respectés. Il est donc important d'informer votre syndicat de toute situation de violence.

Informez-vous auprès du SERL.

[www.lafae.qc.ca/grand-dossiers/violence/](http://www.lafae.qc.ca/grand-dossiers/violence/)

## Mot du président...

aux enseignants de l'école et l'air ambiant provoque des symptômes tels que céphalées, sensation de fatigue, sécheresse des muqueuses, etc.

À St-Martin, une plainte a été formulée concernant le gymnase C-200 (un ancien auditorium aménagé en gymnase) quant aux bruits excessifs lors d'activités avec les élèves pouvant causer des ennuis de santé aux enseignantes et aux enseignants, comme des maux de tête, de gorge ainsi que des acouphènes, tous cas vécus et mentionnés dans la plainte. Remarquez que ce problème de bruit était déjà présent dans les années '90 !

À Poly-Jeunesse, une autre plainte a été acheminée aux Ressources matérielles, cette fois pour la mauvaise qualité de l'air et l'état des lieux. Plusieurs enseignantes et enseignants ont déclaré avoir présenté des symptômes tels que céphalées, irritation des muqueuses, yeux qui piquent, congestion nasale, sinusite, augmentation des épisodes d'asthme, etc. Une photo d'une grille de ventilation retirée du mur d'un local de sciences fait peur : on y voit de la poussière, une véritable « balle » de poussière à partir de laquelle pourrait être tricoté un chandail de laine... euh, de poussière, ce qui vous éviterait de l'inhaler... Peut-être la direction pourrait-elle contacter le ministre Duchesne, qui annonçait récemment un programme de 25 millions de dollars dans le réseau de l'éducation pour rénover les laboratoires de sciences, locaux qui n'ont pas été retapés depuis près de 40 ans ! Ou encore, peut-être qu'une campagne de financement pourrait régler le problème, en achetant une balayeuse à 59,99 \$ chez le quincaillier du coin ? Il faut aussi savoir que la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport a déclaré dernièrement vouloir s'attaquer aux questions de contamination par les moisissures en investissant 46,5 millions de dollars à travers la province. Les médias ont rapporté que des écoles de la CSDM, de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et celle des Sommets bénéficieraient de ces fonds. La Commission scolaire de Laval a-t-elle formulé une quelconque demande à cet effet ?

Enfin, à l'école Ste-Dorothée, le toit du Pavillon St-Florent coule dans plusieurs classes... Des tuyaux et un système d'égouttement ont été installés... Système de bric-à-brac ?

Ce portrait de nos établissements n'est que partiel. Toutes les informations décrivant la vie dans les centres et les écoles nous parviennent par les délégués syndicaux, pas par les élèves qui, évidemment, sont tout aussi touchés par ces problèmes, mais ils en informent leurs parents. Posez des questions au conseil d'établissement, surtout si un commissaire y siège; informez votre syndicat de la situation dans votre centre ou votre école. Une intervention de nature politique est souvent le meilleur moyen pour repousser l'inertie à laquelle nous faisons face. Sans compter que le mot-clé des relations de travail à Laval est trop souvent « judiciarisation », que ce soit lors de la négociation locale, ou lors d'une audience en Cour d'appel, où j'ai pu récemment constater,

## Histoire du syndicalisme québécois (1989), Jacques Rouillard, éditions du Boréal



**B**asée sur une documentation en partie inédite, voici l'histoire du syndicalisme québécois depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1985, histoire qui évolue sensiblement au même rythme que celle des autres mouvements syndicaux en Amérique du Nord.

[www.editionsboreal.qc.ca](http://www.editionsboreal.qc.ca)

## Forum des États généraux de l'action et de l'analyse féministes

Réaliser notre projet féministe de société, allons-y!

**A**près plus de deux ans de réflexion et d'actions du mouvement féministe au Québec dans le cadre des États généraux, la démarche se clôturera par un grand rassemblement qui aura lieu du **14 au 17 novembre prochain à Montréal**. Le Forum des États généraux, c'est près de 800 femmes, de partout au Québec, de différents horizons, de tous âges et de toutes origines, mobilisées pour réfléchir, échanger et se doter de priorités d'action communes. Tout comme le *Forum Pour un Québec féminin pluriel* en 1992, le Forum des États généraux sera un moment mobilisateur et structurant afin de guider le mouvement féministe dans les années à venir.

[www.etatsgenerauxdufeminisme.ca](http://www.etatsgenerauxdufeminisme.ca)

## Mot du président...

sous l'œil parfois interloqué de juges ou d'un arbitre, que la commission scolaire n'hésite pas à dépenser des fonds publics et à mandater ses procureurs pour défendre des dossiers qui auraient pu se régler autrement.

Inutile de se laisser berner par de beaux discours; nous connaissons déjà l'issue de la fable du Corbeau et du Renard. Ne soyez pas dupes d'arguments *bidon* du genre : « le ministère de l'Éducation tarde à transmettre des directives claires aux commissions scolaires » ou « le gouvernement n'a pas établi de normes sur la qualité de l'air ». Ça bouge quand l'énergie produite par la pression exercée, c'est-à-dire la mobilisation, est suffisante pour faire reculer l'inertie. Au nombre d'années que nous passons dans les centres et les écoles, nous avons le temps de pousser la démarche. Peut-être alors la commission scolaire répondra-t-elle efficacement aux courriels et aux appels téléphoniques que nous lui adressons concernant tous ces dossiers de SST, soulevés encore cette année car, fin octobre, on attend.

Solidairement,  
Laurent Lamontagne

## 2. Une convocation est si vite arrivée



### 5 -6.00: DOSSIER PERSONNEL

**5-6.05** Toute enseignante ou tout enseignant convoqué pour raison disciplinaire a le droit d'être accompagné d'une représentante ou d'un représentant syndical. Ces rencontres ont lieu pendant la journée de travail.

Il est important de comprendre nos droits et de les faire respecter même lors de moments oppressants, tels qu'une convocation par la direction. Comme on le voit dans la convention locale, l'enseignant a le droit d'être accompagné et il est primordial qu'il le soit par son représentant syndical. Le délégué de votre école peut donc servir de témoin, de conseiller et de soutien moral lors d'une telle rencontre. Certaines directions écriront peut-être dans leur lettre de convocation qu'il ne s'agit pas d'une mesure disciplinaire au sens de la convention, mais, même en pareil cas, l'enseignant peut compter sur la présence d'un représentant syndical. Si le délégué considère que la convocation demande une expertise plus approfondie ou encore qu'il ne sent pas en mesure de bien vous représenter, n'hésitez pas à téléphoner au bureau du SERL et de demander un conseiller. Nous sommes là pour vous représenter au niveau de la commission scolaire. Nous sommes là aussi pour veiller sur vos intérêts au niveau national. Mais nous sommes surtout là pour vous, les membres. Lorsque vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas.



## Invitation spéciale

Bienvenue aux enseignantes et aux enseignants de la formation professionnelle à la 3<sup>e</sup> journée pédagogique nationale en formation professionnelle.

Cet événement national rassemblera les participants le vendredi 15 novembre 2013 au Hilton Québec sous les coprésidences d'honneur de Madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et Monsieur Jean-Luc Trahan, président de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour vous inscrire, consultez le site [www.CPIQ.qc.ca](http://www.CPIQ.qc.ca) et, de plus, vous y trouverez toutes les informations concernant le déroulement de cette journée.

(Le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ))

P.-S. - Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec Micheline Roby ou Guylaine Martel à nos bureaux.

## 3. License Microsoft



Dépuis quelques années, le personnel enseignant n'a plus accès à la suite *Microsoft Office* sur les ordinateurs de la commission scolaire. C'est un irritant pour plusieurs d'entre nous puisque ce sont les logiciels que nous avons utilisés pour créer les documents informatisés utilisés dans notre enseignement.

La commission offre une alternative aux logiciels *Word*, *Excel* et *PowerPoint*, mais, dans bien des cas, la conversion des documents est fastidieuse et le personnel enseignant perd un temps considérable à retravailler la mise en page ou l'organisation des documents originaux.

En 2012-2013, le SERL a questionné la commission à cet effet et on nous a affirmé qu'il s'agissait d'une directive du gouvernement visant à réduire les coûts. On nous a cependant avisés que les **écoles pouvaient demander une dérogation permettant de faire l'achat de licences Microsoft Office**. En mars dernier, la commission fournissait les explications suivantes: « À partir du moment où le coût estimé de conversion des documents d'un utilisateur dépasse 80 \$, la dérogation peut s'appliquer car il devient plus avantageux d'acheter une licence *Microsoft Office* que de convertir le document ».

En avril, le Syndicat a demandé à la commission de préciser sa réponse. Considère-t-elle les heures de travail effectuées par le personnel enseignant dans le calcul des 80 \$ ? Combien d'heures de travail les enseignants doivent-ils consacrer à la conversion des documents avant qu'il devienne plus avantageux d'acheter la licence ? Le représentant de la commission avait d'abord refusé de répondre, puis il s'était repris en négligeant de fixer une valeur précise. Malgré le manque de précision quant aux critères d'acceptation des demandes de dérogation, la commission nous a avisés qu'il était toujours possible d'en faire la demande. Les équipes enseignantes qui souhaitent le faire doivent en aviser leur direction. Il est toujours possible de communiquer avec le bureau du SERL pour plus d'information.

## 4. Budget pour ouverture de classe

La commission scolaire nous a informé en juin dernier que les budgets pour ouverture de classe ont été indexés. Les nouveaux montants sont les suivants:

- Préscolaire: 2 500 \$
- Primaire: 3 000 \$
- Adaptation scolaire: 2 500 \$



Si vous êtes titulaire d'une classe ouverte en 2013-2014, vous pouvez questionner la direction de votre établissement quant à l'utilisation de ce montant.

## Formule Rand

Clause de sécurité syndicale en vertu de laquelle l'employeur prélève sur la paie de chaque salarié au sein d'une unité de négociation, qu'il soit syndiqué ou non, une somme à titre de cotisation syndicale pour la verser au syndicat. La formule est appelée ainsi à la suite d'une décision rendue le 29 janvier 1946 par le juge Ivan Rand, de la Cour suprême du Canada, dans le cadre de l'arbitrage de la Grève de Windsor (12 septembre au 20 décembre 1945).

À l'origine, la formule était fondée sur le principe que le syndicat est essentiel pour tous les travailleurs et qu'il doit être responsable d'eux. Il en résultait donc deux conséquences corrélatives : la garantie au syndicat des moyens financiers lui permettant de réaliser ses programmes et l'établissement de sanctions financières contre les employés et les syndicats recourant à des arrêts de travail ou à des grèves illégales.

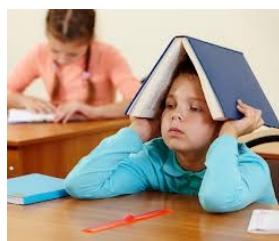
Pour les employés, ces sanctions pourraient aller d'amendes quotidiennes à la perte de l'ancienneté, tandis que pour le syndicat, elles pourraient entraîner la suspension du versement des cotisations syndicales. Une formule Rand modifiée s'est répandue partout au Canada dans les conventions collectives. Certaines provinces l'ont inscrite dans leurs lois.

Gérard Dion,  
Encyclopédie canadienne

## 5. EHDAA

### Comité d'intervention

Le comité d'intervention est le **seul comité reconnu** par la convention qui permet à la direction de l'école de reconnaître un élève:



- comme ayant des troubles du comportement;
- comme ayant des difficultés d'apprentissage;
- comme étant un élève handicapé;
- comme ayant des troubles graves du comportement associés à une déficience psychosociale.

Lorsque vous percevez chez l'un de vos élèves une telle situation, n'hésitez pas à demander la mise en place du comité d'intervention. Pour ce faire, vous utilisez le *Formulaire de référence à la direction* et vous cochez la case  *Demande de mise sur pied du comité d'intervention*.

Le comité peut aussi faire des recommandations à la direction de l'école sur le classement de l'élève et son intégration.

Une fois le formulaire remis à la direction, celle-ci a 15 jours pour mettre en place le comité.

Rappelons les responsabilités confiés au comité d'intervention:

#### 8-9.09 Comité d'intervention

(...)

D) Le comité d'intervention a notamment comme responsabilités :

- 1) d'analyser la situation et d'en faire le suivi, le cas échéant;
- 2) de demander, s'il l'estime nécessaire, les évaluations pertinentes au personnel compétent;
- 3) de recevoir tout rapport d'évaluation et d'en prendre connaissance, le cas échéant;
- 4) de faire des recommandations à la direction de l'école sur le classement de l'élève et son intégration, s'il y a lieu;
- 5) de faire des recommandations à la direction de l'école sur la révision de la situation d'un élève;
- 6) de faire des recommandations à la direction de l'école sur les services d'appui à fournir (nature, niveau, fréquence, durée, etc.);

## Un peu d'histoire !

**A**u printemps 2006, devant l'impossibilité de concilier leurs positions quant aux stratégies d'action et de négociation, notamment dans les dossiers de l'équité salariale, de la réforme de l'éducation et du renouvellement de la convention collective nationale 2005, neuf syndicats de l'enseignement ont entrepris une démarche de désaffiliation de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de sa composante enseignante, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE).

Le 7 juin 2006, lors de la tenue d'un référendum dans quelque 800 établissements scolaires, les membres de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM), du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO), du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM), du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI), du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL), du Syndicat de l'enseignement des Seigneuries (SES), du Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides (SESBL) et du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles (SESMI) ont voté majoritairement pour se désaffilier de la CSQ.

(suite à la page suivante...)

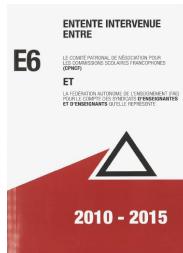
## Comité d'intervention...

7) de collaborer à l'établissement, par la directrice ou le directeur de l'école, du plan d'intervention en faisant les recommandations appropriées;

8) de recommander ou non à la direction de l'école, lors de l'application du paragraphe C) de la clause 8-9.07, la reconnaissance d'un élève comme élève présentant des troubles du comportement ou comme élève en difficulté d'apprentissage, suivant le cas.

9) de recommander ou non à la direction de l'école, lorsque l'enseignante ou l'enseignant a perçu chez l'élève des signes de déficience ou de handicap ou des difficultés particulières d'adaptation, la reconnaissance d'un élève comme élève handicapé ou ayant des troubles graves du comportement associés à une déficience psychosociale.

## Comité au niveau de l'école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage



### 8-9.05 Comité au niveau de l'école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

D) Le comité a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, au niveau de l'école, notamment sur :

- les besoins de l'école en rapport avec ces élèves;
- l'organisation des services sur la base des ressources allouées par la commission en tenant compte des besoins pouvant survenir en cours d'année : modèles de services, critères d'utilisation et de distribution des services.

Pour s'acquitter de sa tâche, la direction doit déposer au comité les ressources allouées par la commission scolaire. **La direction doit faire preuve de transparence** et informer le comité des sommes d'argent qui touchent les EHDAAs dans l'école.



Le comité peut faire des recommandations à la direction de l'école sur l'utilisation des sommes d'argent fournies par la commission scolaire et sur l'organisation des services à l'école.



Pour toute question: contactez Guy Bellemare, au bureau du SERL, au 450 978-1513.

## Un peu d'histoire !...

Le 28 juin 2006, des personnes déléguées de ces neuf syndicats ont déclaré publiquement leur désaffiliation et ont résolu de fonder la Fédération autonome de l'enseignement, la FAE, à laquelle ils ont adhéré sur la base de leurs aspirations. Des statuts provisoires ont été adoptés et des membres ont été élus au Comité exécutif (CE).

Le Congrès de fondation a eu lieu en juin 2007 à Montréal. Les membres présents y ont adopté les statuts et les règlements permanents ainsi que les orientations politiques. Ils ont également élu, pour un mandat de trois ans, cinq membres au Comité exécutif.

[www.lafae.qc.ca/la-fae/  
historique](http://www.lafae.qc.ca/la-fae/historique)

**E**n 1936, Maurice Duplessis, nouvellement élu premier ministre du Québec répond aux demandes des commissaires d'école qui se plaignent que les institutrices coûtent trop cher. Il baisse alors de 50 \$ leur déjà piteux salaire annuel. Le 10 septembre 1936, Laure Gaudreault, institutrices, mais aussi journaliste au Progrès du Saguenay, crie haut et fort son indignation dans sa chronique quotidienne. L'appel est entendu. Elle réussit à convaincre un bon nombre d'institutrices du comté de Charlevoix de se réunir le soir du 2 novembre 1936 pour fonder le premier syndicat d'institutrices rurales. Cette date marque le début du syndicalisme enseignant.

Anick Meunier, Jean-François Piché (2012), *Une histoire du syndicalisme enseignant*, PUQ, p. 4

## 6. Pédagogie

### Comment augmenter le taux de réussite ?

**L**a direction d'une école secondaire pense avoir trouvé l'idée du siècle ! En effet, des élèves inscrits en arts plastiques en 2012-2013 ayant un taux d'absence supérieur à 10 % et des résultats tournant autour de 30-35 % ont tout de même obtenu la note de passage !

Questionnée à ce sujet en CPE en septembre, la direction a affirmé « Ne cherchez pas de coupable, c'est moi qui ai fait modifier les notes ».

La situation a été dénoncée auprès de la commission scolaire au Comité général de consultation.

### Dérogation obtenue ?

La direction de St-Maxime a décidé de supprimer le cours obligatoire « Monde contemporain » sous prétexte que les élèves n'avaient pas réussi leur cours d'histoire 4<sup>e</sup> secondaire, leur permettant, néanmoins, de conserver un cours optionnel. Cette raison évoquée par la direction est entièrement fausse, selon l'article 23.1 du régime pédagogique. C'est la deuxième fois que le SERL dénonce cette situation à cette école .

Au Comité général de consultation (CGC), le syndicat a questionné la commission scolaire: une direction peut-elle décider unilatéralement de déroger au régime pédagogique ? Qu'arrivera-t-il à ces élèves lors de la sanction des études ?

Nous attendons les réponses de la commission scolaire.

## 7. Conseil d'administration

Présidence :	Laurent Lamontagne
1 <sup>re</sup> vice-présidence :	Guy Bellemare
2 <sup>e</sup> vice-présidence :	Claudine Lefebvre
Trésorerie :	Guylaine Martel
Secrétariat :	Frédéric Sauvé
Poste issu de l'EHDAA :	André Arsenault
Poste issu du préscolaire :	Nathalie Chaho
Poste issu du primaire :	Carol Anne Dion
Poste issu du secondaire :	Jonathan Boucher
Poste issu de la FP :	Micheline Roby
Poste issu de l'EDA :	Jamal Kanaan



**CONCOURS**



**Du 21 octobre 2013 au 28 avril 2014**

## **Solidaires pour grandir ensemble**

Le thème du nouveau concours **héros** met en lumière l'importance de vivre et de grandir ensemble. Il vise à reconnaître des gestes de solidarité posés dans les écoles. Il faut dire que l'école est un milieu essentiel pour apprendre à partager avec les autres et pour développer la conscience sociale et collective à l'origine de cette solidarité. Y participer, c'est courir la chance de gagner de nombreux prix!

La solidarité dépasse le « don de soi »; il est un engagement réciproque entre personnes. Être solidaire, c'est se montrer attentif aux besoins des autres, se soucier de leurs difficultés et agir positivement pour veiller à leur bien-être. Mais, au-delà des sentiments et des gestes à l'égard d'autrui, vivre en solidarité permet également de devenir partie prenante d'une collectivité et fier de ses succès.

Ce concours met l'accent sur les initiatives qui assurent le développement de liens d'entraide et de collaboration entre les personnes de même qu'au sein des groupes et des communautés.

**[www.heros-mouvement.ca/](http://www.heros-mouvement.ca/)**



## **Élèves HDAA: tableau des facteurs de pondération 2013-2014**

**Nouveau tableau maintenant en ligne!**

**[www.lafae.qc.ca/actualites/ehdaa-tableau-des-facteurs-de-ponderation-2013-14](http://www.lafae.qc.ca/actualites/ehdaa-tableau-des-facteurs-de-ponderation-2013-14)**